

**Appel à projets conjoint
Agence régionale de santé et Conseil départemental du Cantal**

**Projet innovant de création à caractère expérimental
d'une unité de vie socio-éducative médicalisée
d'une capacité d'accueil de 5 places sur le département du Cantal
pour adolescents en situation de handicap relevant de l'Aide sociale à l'enfance**

Commission d'information et de sélection du 19/09/2024

Avis de classement

Deux-projets ont été reçus au Conseil départemental du Cantal et à l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Ils ont été instruits et soumis à la commission d'information et de sélection, qui donne son avis/classement consultatif sur les projets, préalablement à la décision des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation.

Le classement est le suivant :

- 1- Association ADSEA du Cantal (12 voix : 8 pour et 4 abstentions, avis favorable avec réserves)
- 2- Association Espérance 63

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de classement de la commission d'information et de sélection est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil départemental du Cantal.

Il est également mis en ligne sur les sites internet du Conseil départemental et de l'Agence régionale de santé.

Fait à Aurillac, le 15/10/2024

La Directrice départementale
de l'Agence régionale de santé
Co-Présidente de la commission
Stéphanie FRÉCHET

La Vice-présidente
du Conseil départemental
Co-Présidente de la commission
Sylvie LACHAIZE